

CUI-CAE et travail du dimanche

Par dencha, le 04/01/2015 à 17:43

Bonjour,

Je suis employé en CUI CAE par une collectivité locale, je m'occupe de l'accueil et de l'animation dans une sorte de musée municipale. Je suis embauché depuis juillet 2014 à 35h semaine, et je travaille tous les dimanches sans exception étant le seul dans mon "service", le seul à s'occuper de l'exposition. Le problème est que je n'ai aucune valorisation pour ces dimanches travaillés! Quand j'ai signé mon contrat les horaires d'ouverture et les jours n'avait pas encore été décidé, je me suis retrouvé devant le fait accompli. je pensais naïvement que mes dimanches seraient valorisés sur ma deuxième fiche de paye, mais non. J'ai donc avec mon responsable du personnel demandé en comité technique une indemnité pour travail du dimanche qu'on m a refusé. Je ne sais plus quoi faire je suis las de cette situation qui m'oblige à travailler tous les dimanches sans rien en retour. C'est un gros sacrifice sans contrepartie[smile33].

Par P.M., le 04/01/2015 à 18:36

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...